

MEDEC

L'ASIP Santé ouvre l'ère de la e-santé

- A l'occasion du MEDEC qui se tiendra du 17 au 19 mars au Palais des Congrès, l'ASIP Santé présentera les étapes mises en œuvre pour la préparation des systèmes d'information partagés de santé.
- L'un des enjeux de la e-santé est de protéger l'échange des données de santé des patients entre les professionnels de santé, en vue d'améliorer la coordination et la qualité des soins.
- **Le stand de l'ASIP Santé accueille le Cybercafé du MEDEC, Espace Med-expo, stand B21, niveau 2**

Un nouvel environnement « e-santé » destiné à faciliter l'évolution de l'exercice de la médecine en améliorant la qualité des soins est en train de se mettre en place.

» Jean-Yves Robin, Directeur de l'ASIP Santé, fera le point sur ces évolutions au cours d'une conférence intitulée :

« Comment exercerez-vous la médecine en 2015 ? », mercredi 17 mars à 16h en compagnie du *Pr Eric LEPAGE*, Directeur du **Centre de compétences et de services SI Patient**, d'*Isabelle FLORY*, Directeur Secteur Public et Initiatives stratégiques et de *Roland Le MEUR*, Business development Santé, tous deux chez **Intel France**, de *Yann BOURGUEIL*, Directeur de l'**IRDES** (Institut de recherche et de documentation en économie de la santé) et *Silvia PIAI* de **IDC Health Insights**.

» Michel Gagneux, Président de l'ASIP Santé, participera par ailleurs aux débats sur l'**éthique des échanges et la dématérialisation des données médicales** en compagnie des autres ordres des professions de santé, du CISS et des Fédérations hospitalières **mercredi 17 mars à 14h**.

Les transformations que traversent aujourd'hui l'exercice médical et le système de santé doivent s'accompagner d'un meilleur **usage de l'informatique de santé**. Dans cet objectif, l'ASIP Santé élabore notamment l'ensemble des normes et référentiels nécessaires à l'interopérabilité des systèmes et à la mise en œuvre d'une politique de sécurité des systèmes d'information de santé afin de garantir un échange efficace et sécurisé des données des patients.

L'informatique de santé offre aux professionnels un ensemble de services visant l'amélioration de l'exercice de leurs pratiques :

- un ensemble d'outils permettant de suivre les antécédents du patient, les examens cliniques et complémentaires, les prescriptions thérapeutiques et le suivi en vue d'une meilleure prise en charge du patient ;

- la possibilité d'échanger et de partager des données entre confrères ou avec les établissements de santé ;
- la fourniture de statistiques afin d'analyser son activité, de travailler avec ses pairs et de partager l'information entre professionnels de santé ;
- l'accès à l'informatique médicale, avec des liens vers différentes bases de données permettant notamment de pallier aux interactions médicamenteuses, et fournissant également une aide au diagnostic clinique et à la thérapeutique.

À propos de l'ASIP Santé

L'Agence des systèmes d'information partagés de santé est une agence d'État placée sous la tutelle du Ministère de la Santé et des Sports, qui a pour objectif de favoriser le développement des systèmes d'information dans le domaine de la santé et le secteur médico-social.

L'ASIP Santé a vocation à contribuer à l'amélioration de la coordination et de la qualité des soins.

Acteur référent et fédérateur en matière de e-santé, ses missions s'étendent de la conception et du déploiement de systèmes d'information de santé, tels le Dossier Médical Personnel (DMP) ou des projets de télémédecine, à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion de la Carte Professionnel de Santé (CPS) et du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS). L'ASIP Santé est également chargée de la définition, la promotion et l'homologation de référentiels, produits ou services contribuant à l'interopérabilité, à la sécurité et à l'usage des systèmes d'information de santé et de la télésanté. Enfin, l'ASIP Santé est aussi habilitée à organiser la mise en œuvre de services d'accompagnement aux utilisateurs des systèmes d'information de santé.